RAPPORT ANNUEL
2007-2008

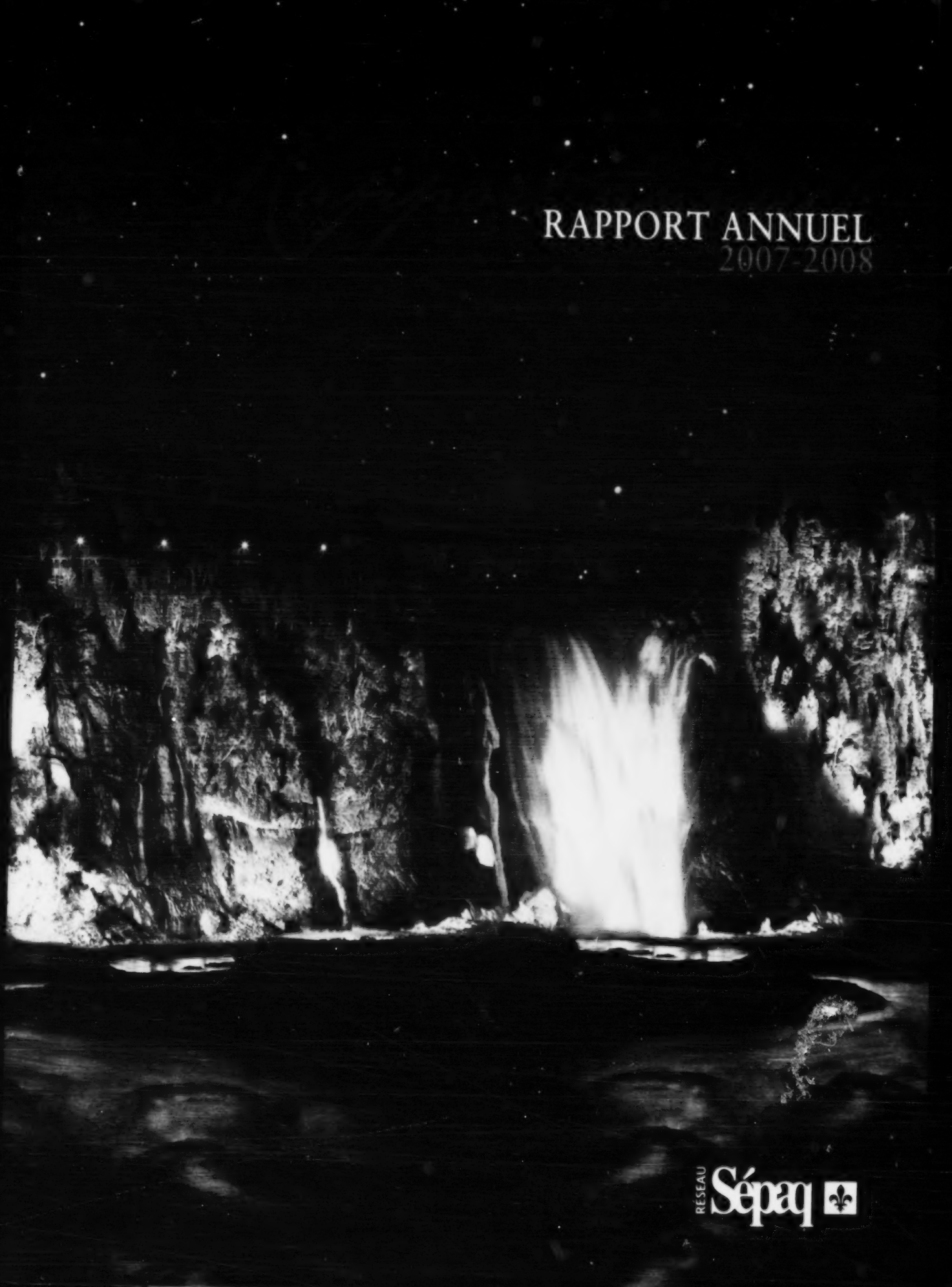

RÉSEAU Sépaq

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du président du conseil d'administration 1
Message du président-directeur général 2
Conseil d'administration 4
Structure et comité de direction 5
Règles de gouvernance 6
Situation géographique 8
Profil de la Sépaq 10
Revue des activités 11
Sépaq et concertation régionale 21
Développement durable 23
Revue financière 25
Rapport de la direction 28
Rapport du vérificateur 29
États financiers 30
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs 43
Coordonnées des établissements de la Sépaq 45

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Internet de la Sépaq à l'adresse suivante : www.sepaq.com.

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2008. Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, rend compte de l'ensemble des activités de la Société et contient des renseignements d'intérêt public.

Ce document présente les activités d'une société d'État qui, tout en assumant des mandats d'envergure nationale, constitue un acteur important dans la conservation du patrimoine naturel et dans le développement économique des régions du Québec. Les résultats présentés témoignent de l'esprit d'entreprise et de l'implication du personnel, tout autant que de la capacité d'innovation et de créativité de la Société dans son déploiement d'activités et de services de qualité en vue de satisfaire sa clientèle.

Par ailleurs, le conseil d'administration a salué avec fierté l'entrée en vigueur, en janvier 2008, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le développement durable et la protection de l'environnement sont au cœur des activités de la Sepaq. À cet égard, la Société peut s'avérer un chef de file, parmi les entreprises publiques, afin de concourir à l'atteinte des objectifs gouvernementaux dans ce domaine. Ce rapport en fait écho.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration
de la Société des établissements de plein air du Québec,

Georges Laberge

MESSAGE
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

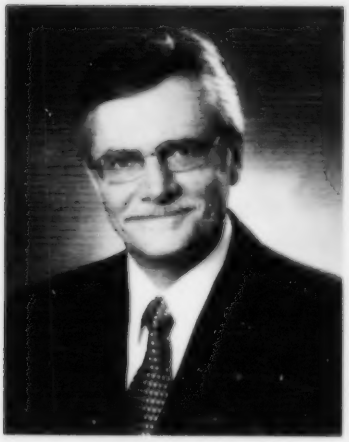

En plus de ses activités courantes, la Société des établissements de plein air du Québec a déployé beaucoup d'énergie afin de se donner des bases solides sur lesquelles reposeront ses actions futures. Au premier chef, la conclusion de nouvelles conventions collectives de travail visant plus de 85 % de son personnel reconnaît la qualité et l'implication des employés de la Sépaq. À cet égard, la campagne publicitaire de Parcs Québec, finaliste des prix Boomerang de la dernière saison, mettait justement en valeur l'engagement passionné du personnel de la Société afin d'inviter la population à découvrir les parcs nationaux du Québec. De fait, l'achalandage du réseau a augmenté de près de 10 % au cours de la dernière année.

Par ailleurs, la Sépaq a consacré beaucoup de temps et d'attention à la production d'un plan d'affaires quinquennal prévoyant notamment un important programme d'immobilisations. Ce plan a fait l'objet d'un accueil positif de la part des autorités gouvernementales et c'est dans ce contexte que, dans le budget 2008-2009 du gouvernement du Québec, 55 M$ ont été alloués à la Société pour des investissements visant la poursuite de la mise en valeur des parcs nationaux, la conservation des milieux naturels et la mise à niveau des infrastructures de la Société.

La Société a également mis de l'avant une importante démarche en matière de développement durable et de protection de l'environnement qui sont non seulement deux de ses valeurs institutionnelles, mais également qui sont au cœur de ses activités et services. Ainsi, la Société mobilisera ses forces internes et externes pour qu'elle devienne encore plus une entreprise modèle dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

En ce qui concerne les réalisations de l'exercice 2007-2008, je souligne qu'en cette année du 400e anniversaire de la ville de Québec, la Sépaq est fière du projet qu'elle a réalisé en collaboration avec Loto-Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec. Ce partenariat a permis de mettre en lumière l'anse de la chute Montmorency et de doter la région de la Capitale-Nationale d'un produit touristique additionnel de fort calibre.

Un autre objet de fierté concerne le Parc Aquarium du Québec qui a obtenu, en septembre 2007, la certification de bonnes pratiques animales décernée par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). Cet établissement est la seconde institution zoologique canadienne à obtenir ce certificat, après le zoo de Toronto. De plus, les efforts déployés afin d'améliorer le service à la clientèle et l'intérêt de la visite de l'établissement ont porté fruits puisque l'achalandage a augmenté de l'ordre de 20 % depuis la prise en charge par la Société.

Au plan faunique, il faut souligner le succès du bulletin électronique *Sepaq com–Chasse sportive*, lancé au printemps 2007 et qui, un an plus tard, compte plus de 14 000 abonnés. Ce bulletin traite des produits et services offerts dans les réserves fauniques et à Sépaq Anticosti principalement en matière de chasse sportive. Par ailleurs, dans la réserve faunique de Matane, la table de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs a été classée parmi les 10 meilleures en Amérique du Nord par la revue *Backcountry Magazine* pour ce type d'hébergement.

Du côté des parcs nationaux, soulignons que celui du Mont-Mégantic a été étroitement associé à la création de la première Réserve internationale de ciel étoilé, officiellement reconnue par International Dark-Sky Association (IDA) et qui a impliqué 34 municipalités situées en périphérie du parc. Sur le plan de la recherche, le parc national du Bic a accueilli 26 scientifiques dont les travaux ont porté sur ce parc du Bas-Saint-Laurent. Par ailleurs, la Sépaq s'est vu confier par le gouvernement la gestion de la station de ski et du terrain de golf au mont Orford jusqu'au printemps 2009, gestion qu'elle a elle-même déléguée à la firme Soroma, spécialisée dans ce type d'opérations. La saison de ski 2007-2008 s'est d'ailleurs déroulée de façon fort satisfaisante au grand plaisir des skieurs de la région de l'Estrie.

Ces réalisations ne représentent qu'une petite partie des activités des 47 établissements de la Sépaq. Elles illustrent toutefois très bien la motivation, la créativité et l'innovation de son personnel et elles sont à la source du rôle de leader que peut jouer la Sépaq dans les domaines du tourisme, de la conservation du patrimoine naturel et du développement durable. Je les en remercie sincèrement.

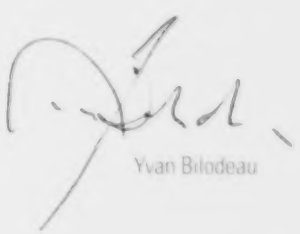

Yvan Bilodeau

CONSEIL D'ADMINISTRATION

[redacted], président du C. A.
Président
Groupe Colaber
Saint-Félicien

Yvan Bilodeau
Président-directeur général
Sépaq

Louis Bourget
Directeur général
MRC de La Vallée-de-l'Or
Val-d'Or

Daniel Deslauriers
Médecin spécialiste
Hôtel-Dieu de Lévis
Lévis

Deborah Hook
Gestionnaire
Montfort Renaissance inc.
Ottawa

Jean Picard
Directeur général
Les Artisans Indiens du Québec
Wendake

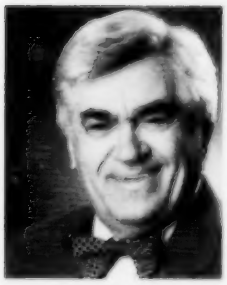

Hughes T. Poulin
Président
Société Urbem inc.
Québec

André Roy
Consultant
Québec

Khatérè Tahi
Agente de liaison
Université du Québec à Chicoutimi
Saguenay

Nelly Rusinque
Secrétaire corporative
Sépaq

STRUCTURE

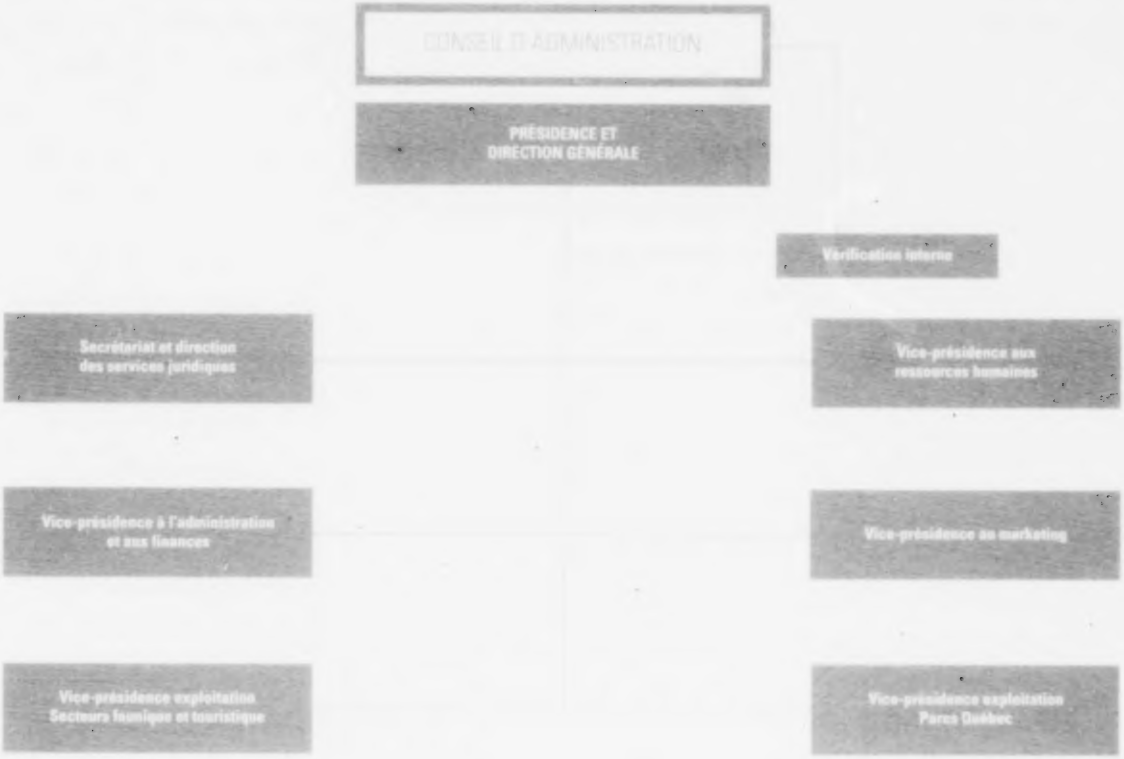

COMITÉ DE DIRECTION

Yvan Bisonnette
Président-directeur général

Claude Beaudoin
Vice-président au marketing

Ghislain Bernard
Vice-président aux ressources humaines

Alain Cadieux
Vice-président à l'administration et aux finances

Raymond Desgagnés
Vice-président exploitation – Parcs Québec

Daniel Lévesque
Directeur des communications

Jean-Charles Morin
Vice-président exploitation – secteurs faunique et touristique

Nadia Rodrigue
Secrétaire et directrice des services juridiques

Gaétan Thibault
Directeur des immobilisations et des ressources matérielles

RÈGLES DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration adopte tout règlement concernant l'exercice du pouvoir de la Société et sa régie interne ce qui inclut notamment les orientations, les politiques, les stratégies, les programmes, les objectifs de portée générale et les principes directeurs de gestion de la Société. Le conseil est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement. Entre autres, le conseil d'administration approuve les états financiers et le budget annuel de la Société en plus d'évaluer l'intégrité des contrôles internes. Le conseil d'administration a tenu huit réunions régulières au cours de l'année et trois conférences téléphoniques.

Soulignons qu'au cours de la dernière année, MM. Daniel Deslauriers et Hughes T. Poulin ainsi que M[me] Nelly Rodrigue ont obtenu leur certificat en gouvernance de sociétés (ASC).

Le conseil d'administration est notamment assisté dans ses fonctions par un comité de vérification et un comité des ressources humaines. Le conseil a aussi constitué un comité de travail sur l'harmonisation des activités autochtones avec celles de la Société.

Comité de vérification

Présidé par M. Georges Laberge, ce comité est composé de MM. Hughes T. Poulin et André Roy.

Le comité de vérification approuve le plan annuel de vérification interne et veille à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces de même qu'un processus de gestion des risques soient mis en place. Le comité examine les états financiers avec le vérificateur général et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année.

Comité des ressources humaines

Présidé par M. André Roy, ce comité est composé de M. Daniel Deslauriers et M[me] Khatéré Talai.

Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines. Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année et a tenu deux conférences téléphoniques.

Comité de travail sur l'harmonisation des activités autochtones avec celles de la Sépaq

Présidé par M. Jean Picard, ce comité est composé de MM. Louis Bourget, Daniel Deslauriers et Georges Laberge.

Le comité de travail sur l'harmonisation des activités autochtones avec celles de la Sépaq a pour mandat de dresser l'état de situation des activités autochtones exercées sur les territoires administrés par la Sépaq, d'identifier les situations potentiellement conflictuelles et d'en faire rapport aux autorités gouvernementales compétentes. Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année en plus d'assister à une formation portant sur les affaires autochtones.

Plan stratégique

Le conseil d'administration a approuvé le Plan stratégique 2007-2012 de la Société. Ce plan établit les orientations de la Sépaq et est articulé autour de six valeurs d'entreprise soit :

- la satisfaction de la clientèle;
- la protection de l'environnement et le développement durable;
- l'innovation et la créativité;
- la concertation avec les milieux régionaux;
- l'esprit d'entreprise et l'implication du personnel;
- la rigueur, l'efficacité de gestion et la simplification administrative.

La stratégie de la Société a été orientée en fonction des quatre grands enjeux suivants :

- la qualité du service à la clientèle et l'adaptation aux tendances du marché;
- la protection environnementale et le développement durable;
- la pérennité des infrastructures et des équipements;
- la concertation régionale.

Prenant en considération les valeurs d'entreprise et les enjeux fixés, la Société a établi six axes d'interventions dont découlent des orientations stratégiques traduites en objectifs spécifiques. Dans son rapport annuel 2008-2009, la Sépaq rendra compte plus particulièrement des 11 objectifs suivants :

1. l'augmentation des réservations par Internet;
2. le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux;
3. le maintien du potentiel faunique des réserves fauniques tel que déterminé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
4. la mise sur pied et l'implantation d'un plan de gestion environnementale applicable à chacun des établissements;
5. le maintien de la structure de concertation constituée par les tables d'harmonisation et les conseils d'administration locaux;
6. l'amélioration du degré de rétention des employés;
7. le maintien d'un climat de travail serein;
8. le maintien du taux personnalisé de CSST en dessous du taux de l'unité de classification;
9. la formation du personnel selon les besoins spécifiques;
10. la réduction des frais d'administration;
11. l'amélioration du rendement du Service des ventes et réservations.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Parcs Québec

Conserver Protéger Découvrir

LE RÉSEAU
DES PARCS NATIONAUX
DU QUÉBEC

Parc national d'Aiguebelle
Parc national d'Anticosti
Parc national du Bic
Parc national de Frontenac
Parc national de la Gaspésie
Parc national des Grands-Jardins
Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc national des Îles-de-Boucherville
Parc national de la Jacques-Cartier

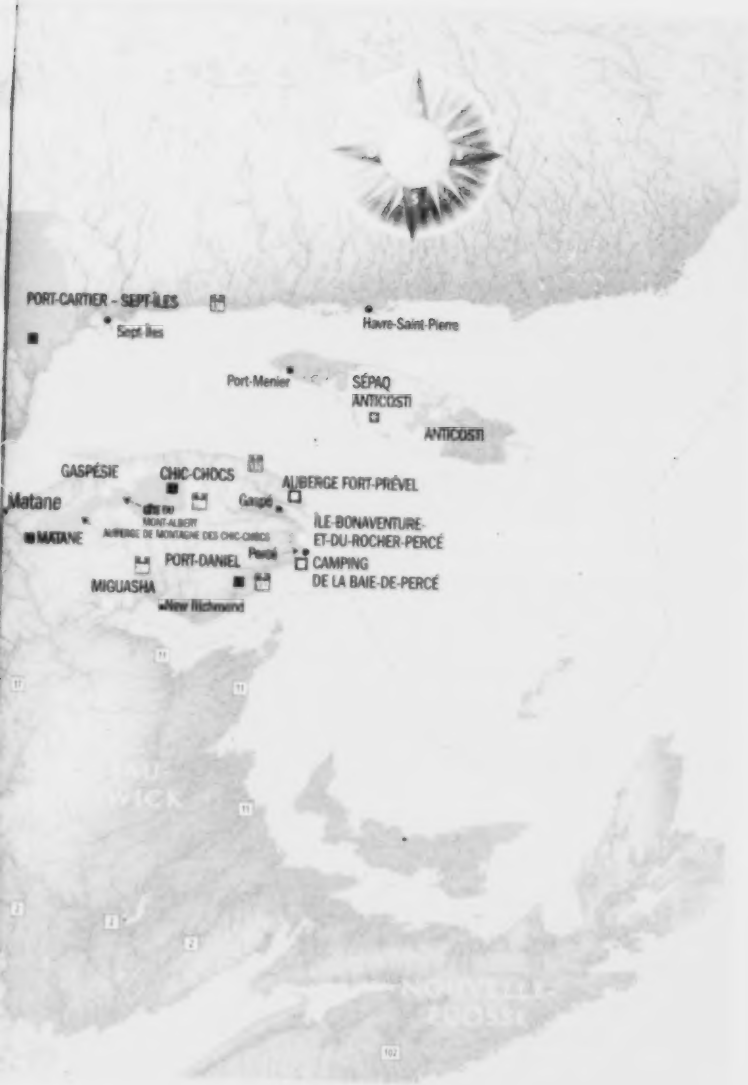

Centres touristiques Québec

LE RÉSEAU
DES CENTRES TOURISTIQUES
DU QUÉBEC

- ☐ Auberge Fort-Prével
- ☐ Camping de la Baie-de-Percé
- ☐ Camping des Voltigeurs
- ☐ Centre touristique du Lac-Kénogami
- ☐ Centre touristique du Lac-Simon
- ☐ Parc de la Chute-Montmorency
- ☐ Station touristique Duchesnay
- ◘ **Village historique de Val-Jalbert**

Réserves fauniques Québec

LE RÉSEAU
DES RÉSERVES FAUNIQUES
DU QUÉBEC

- ■ Réserve faunique Ashuapmushuan
- ■ Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi
- ■ Réserve faunique des Chic-Chocs
- ■ Réserve faunique des Laurentides
- ■ Réserve faunique La Vérendrye secteur Abitibi-Témiscamingue
- ■ Réserve faunique La Vérendrye secteur Outaouais
- ■ Réserve faunique Mastigouche
- ■ Réserve faunique de Matane
- ■ Réserve faunique de Papineau-Labelle
- ■ Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles
- ■ Réserve faunique de Port-Daniel
- ■ Réserve faunique de Portneuf
- ■ Réserve faunique de Rimouski
- ■ Réserve faunique Rouge-Matawin
- ■ Réserve faunique du Saint-Maurice
- ◘ **Sépaq Anticosti**

Parc national de Miguasha
Parc national du Mont-Mégantic
Parc national du Mont-Orford
Parc national du Mont-Saint-Bruno
Parc national du Mont-Tremblant
Parc national des Monts-Valin
Parc national d'Oka
Parc national de Plaisance
Parc national de la Pointe-Taillon
Parc national du Saguenay
Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent
Parc national de la Yamaska

◆ **Parc Aquarium du Québec**

PROFIL DE LA SÉPAQ

La Société des établissements de plein air du Québec est une société d'État en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Le conseil d'administration de la Société composé de neuf membres est nommé par le gouvernement du Québec.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

La Sépaq exploite 47 établissements regroupés sous 3 réseaux : les parcs nationaux, les réserves fauniques et les centres touristiques ainsi que le Parc Aquarium du Québec et Sépaq Anticosti.

Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements, ce qui l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats, notamment avec des entreprises privées œuvrant dans l'offre d'activités et de services.

La Sépaq exploite 47 établissements regroupés sous 3 réseaux : 21 parcs nationaux, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et le Parc Aquarium du Québec, 15 réserves fauniques et Sépaq Anticosti ainsi que 8 centres touristiques. Parmi ces derniers, elle administre le Village historique de Val-Jalbert en partenariat avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

La Société gère plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 16 régions administratives et 18 régions touristiques du Québec. Elle emploie annuellement plus de 3 400 personnes dont 95 % œuvrent dans les régions.

REVUE DES ACTIVITÉS
Les ressources humaines

L'esprit d'entreprise et l'implication du personnel font partie des valeurs qui guident le plan stratégique de la Sépaq. Ainsi, le renouvellement des conventions collectives constitue un rendez-vous important pour la Vice-présidence aux ressources humaines avec les représentants des employés de la Société. Au cours de la dernière année, la Sépaq a monopolisé ses ressources afin de parvenir à la conclusion d'ententes avec quatre unités de négociation regroupant les employés exerçant leurs fonctions dans les parcs nationaux, les réserves fauniques, Sépaq Anticosti et le Service des ventes et réservations, le Gîte du Mont-Albert et le Parc Aquarium du Québec. Elles visent plus de 85 % du personnel de la Société.

Par ailleurs, les champs d'activité de la Société ont pour effet de susciter de nombreuses candidatures lorsque des postes réguliers d'encadrement ou de professionnels se libèrent ou sont créés. La Sépaq a tenu pas moins de 42 concours pour de tels postes en 2007. Ces concours ont nécessité plus de 60 jours pour recevoir au-delà de 400 personnes en entrevue sans compter le temps requis pour la dotation des emplois occasionnels effectuée par les établissements.

La Société a conclu le renouvellement des conventions collectives visant plus de 85 % de son personnel.

Il faut souligner que cette force d'attraction de la Sépaq lui permet d'assurer un renouvellement de qualité de son personnel. En outre, ce renouvellement se caractérise par une présence accrue des femmes et des jeunes découlant de la prise de retraite des employés plus âgés et de l'application du Règlement sur l'équité salariale.

Ainsi, les nombreux mouvements de personnel et l'application de nouvelles réglementations ont nécessité temps et rigueur à la vice-présidence et plus particulièrement au service de la paie. Ce service a eu à gérer 70 dossiers de retraite ou de rachat de service. Pour le Règlement sur l'équité salariale, le service a eu à calculer les montants admissibles au fonds de retraite pour les années 2001 à 2007 de même que les sommes à verser en rétroactivité, et ce, pour 1 050 personnes visées à la Sépaq. Enfin, les modifications à l'assurance collective Desjardins, les nouvelles exigences de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) pour la production de rapports et l'ajustement à de nouveaux formulaires d'impôt ont également impliqué du temps et de l'attention dans leur implantation compte tenu de l'impact sur l'ensemble du personnel de la Société.

Par ailleurs, la vice-présidence a été associée à toutes les réorganisations de travail au siège social ou dans les établissements. Elle a aussi poursuivi ses démarches auprès du personnel du Jardin zoologique du Québec et contribué à leur relocalisation. Elle a, en outre, donné six conférences sur la gestion des ressources auprès de cégeps ou d'associations diverses.

En conclusion, au chapitre des ressources humaines, la Sépaq est toujours fière de voir l'implication de ses employés reconnue au plan national ou régional de même que l'innovation d'une de ses constituantes. Soulignons, à cet égard, le Prix du mérite 2007 qui a été remis par l'Association québécoise de l'interprétation du patrimoine à M. Normand Blanchette, garde-parc naturaliste au parc national de la Jacques-Cartier. Ce prix souligne la qualité exceptionnelle des activités créées par une personne dans le but d'interpréter des éléments du patrimoine québécois.

De même, M^me^ Chloé Legris, ingénieure et chargée de projet à l'ASTROLab du mont Mégantic, a reçu le prix de Scientifique de l'année 2007 décerné par Radio-Canada. M^me^ Legris a piloté le projet de création de la première Réserve internationale de ciel étoilé en zone habitée au monde. De plus, lors du gala de la Reconnaissance Desjardins de la Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie, M. David Dubreuil, directeur du Gîte du Mont-Albert, a été proclamé gestionnaire de l'année. En plus de participer aux travaux de mise en valeur des Chic-Chocs, M. Dubreuil a su innover par ses méthodes de gestion.

La fréquentation dans les parcs nationaux se situe autour de **4 millions de jours de visite**, en hausse de 10 % par rapport à l'an passé.

Les parcs nationaux

Les parcs nationaux exercent un attrait indéniable auprès de la population québécoise, mais aussi auprès des touristes étrangers. À cet égard, Tourisme Québec a créé un produit spécifique aux parcs nationaux dans sa stratégie sur les marchés étrangers. Leur fréquentation se situe autour de 4 millions de jours de visite. À la saison été-automne 2007, leur achalandage s'est accru de 10 % et, selon les données disponibles, cette tendance s'est maintenue au cours de l'hiver dernier, notamment en raison des conditions climatiques favorables.

Pour faire face à cette clientèle importante et croissante, la Sépaq a, entre autres choses, instauré de nouveaux modes d'hébergement à prix abordables. Qu'il s'agisse d'un séjour en yourte ou d'un prêt-à-camper, ces nouvelles façons de découvrir un parc ont connu un vif succès. Leur taux de location s'est avéré jusqu'à six fois plus élevé que la prévision, particulièrement pour le prêt-à-camper.

La présence d'autant d'usagers dans le réseau de Parcs Québec nécessite des services à la clientèle de qualité et en constante amélioration. À cet égard, la Sépaq a développé plusieurs outils de gestion visant à optimiser le temps de réponse aux divers besoins des usagers, notamment en hébergement et aux points de service plus isolés sur les territoires. La Société investit également dans la formation auprès de tous ses employés pour qu'ils puissent agir comme interlocuteurs auprès de la clientèle. Elle a d'ailleurs élaboré une norme d'accueil destinée à l'ensemble de son personnel et qui a été mise en œuvre dans tous les parcs.

Premier colloque au parc national du Bic qui a rassemblé

26 scientifiques

dont les recherches ont porté sur le milieu naturel.

Par ailleurs, en tant que chefs de file de la stratégie des aires protégées du Québec, les parcs nationaux doivent aussi investir dans la conservation des milieux naturels et dans l'éducation du public. En matière de conservation et dans la foulée du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE), Parcs Québec a mis en place le Fichier automatisé de compilation de l'information locale (FACIL) dans tous les parcs, une première au Canada.

PARC NATIONAL DU BIC

Au-delà de ce programme, la Sépaq a réalisé, elle-même ou en partenariat, 215 projets d'acquisition de connaissances et de gestion du milieu naturel, et ce, en vue d'améliorer la gestion des parcs et d'en enrichir la programmation des activités éducatives. D'ailleurs, afin d'accroître les partenariats dans ce domaine avec les milieux universitaires, un plan d'action est en chantier. Soulignons à cet égard la tenue d'un premier colloque au parc national du Bic qui a rassemblé 26 scientifiques dont les recherches ont porté sur le milieu naturel de ce parc du Bas-

Saint-Laurent. Enfin, Parcs Québec entretient des échanges d'expertises avec Parcs Canada sur les diverses stratégies de conservation des milieux naturels, mais également avec des ministères québécois concernant des problématiques pouvant avoir effet sur les parcs, notamment en regard des espèces exotiques envahissantes.

En matière de développement et de consolidation, la Sépaq a conclu un partenariat avec la firme française Huttopia en vue d'implanter un nouveau mode d'hébergement exclusif en prêt-à-camper dans les parcs et qui sera disponible pour la saison 2008-2009. La Société a par ailleurs rendu accessible le pôle de découverte du mont Jacques-Cartier dans le parc national de la Gaspésie en inaugurant son exposition sur le caribou. À cette occasion, un nouveau concept d'exposition intérieure/extérieure a été développé et sera dorénavant implanté dans tous les parcs. Enfin, au chapitre de la consolidation, la Sépaq a notamment complété la première phase de rénovations majeures des infrastructures du parc national du Mont-Tremblant. Ce programme, qui s'échelonne sur 4 ans, représente un investissement de 4,5 millions de dollars.

La Sépaq a conclu un partenariat avec la firme française Huttopia en vue d'implanter un nouveau mode d'hébergement exclusif en prêt-à-camper dans le réseau des parcs nationaux.

Valeur de la Sépaq, la concertation avec les milieux régionaux est très active dans le développement des parcs et plus particulièrement dans chacune des 22 tables d'harmonisation créées dans autant de parcs. En 2007, la Sépaq a tenu sa première rencontre annuelle des présidentes et des présidents de ces tables avec les représentants de la Société. Elle a en outre convié les représentants des Conseils régionaux de l'environnement présents à ces tables et les directeurs de parcs à une seconde rencontre annuelle.

Soucieuse de collaborer avec les organismes nationaux de plein air, la Sépaq a développé une entente avec Vélo Québec pour la mise en place du programme Bienvenue Cyclistes dans les quatre parcs nationaux où passe la Route verte. Elle a aussi renouvelé son entente avec Aventure Écotourisme Québec (AEQ) pour l'offre de produits écotouristiques dans les parcs.

Toujours au plan national, la Sépaq a collaboré et participé au Rendez-vous sur les 30 ans des parcs organisé par Nature Québec. Soulignons que Parcs Québec et Nature Québec sont aussi associés pour la tenue d'un concours annuel de photos. La Société a également collaboré avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les consultations publiques en vue d'agrandir le parc national de Pointe-Taillon et de créer celui de Témiscouata.

Au plan local, soulignons trois partenariats d'importance. Le parc national du Mont-Mégantic a été associé étroitement à la création de la première Réserve internationale de ciel étoilé, officiellement reconnue par International Dark-Sky Association (IDA). Ce projet a été rendu possible grâce à la participation des 34 municipalités situées en périphérie du parc.

Par ailleurs, le parc national d'Anticosti a participé activement à un comité régional visant à favoriser le port de Havre-Saint-Pierre comme nouvelle escale pour les navires de croisière. Les deux premiers navires y sont attendus en 2008. Dans le même ordre d'idées, de concert avec Promotion Saguenay, le parc national du Saguenay a contribué à attirer des navires de croisière dans le fjord. Ainsi, en 2007, 7 navires ont fait escale à Saguenay (ville de la Baie) et amené de la sorte environ 1 000 nouveaux visiteurs dans le parc.

Le Parc Aquarium du Québec

La Vice-présidence exploitation - Parcs Québec est aussi responsable de la gestion du Parc Aquarium du Québec depuis mai 2006. Les améliorations apportées à l'offre de services, associées à une importante campagne de promotion, se sont traduites par une augmentation de l'achalandage de 12 %. En outre, et à l'instar des autres établissements de la Société, la Sépaq a mis en place un comité de mise en valeur du Parc Aquarium du Québec, formé de représentants de diverses origines du milieu régional, et qui vise à partager avec le milieu régional les orientations de développement du site.

Le Parc Aquarium du Québec a obtenu la certification de bonnes pratiques animales décernée par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA).

PARC AQUARIUM DU QUÉBEC

Soulignons que le Parc Aquarium du Québec a obtenu en septembre 2007 la certification de bonnes pratiques animales décernée par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). L'établissement est la seconde institution zoologique canadienne, après le zoo de Toronto, à obtenir ce certificat. La recherche étant une fonction importante du parc, la Sépaq y a créé un comité de protection des animaux, tel que l'exige le CCPA, qui a établi l'ensemble des politiques, procédures, protocoles ainsi que l'éthique de travail des recherches menées sur des animaux de laboratoire.

Les secteurs faunique et touristique

Les réserves fauniques et Sépaq Anticosti

L'année 2007 fut, pour le secteur faunique, la meilleure de tous les temps quant au chiffre d'affaires brut et au profit d'opérations. Cette situation financière a permis d'accroître de façon significative les sommes allouées à la consolidation des actifs soit, l'entretien du réseau routier, l'amélioration des chalets et des campings et le renouvellement d'habitats fauniques.

Par ailleurs, plusieurs changements sont survenus ou en voie de survenir dans le réseau quant à la gestion des activités et des services des réserves fauniques. Ainsi, de nouvelles personnes ont été embauchées à la direction de trois réserves fauniques pour succéder au départ à la retraite de directeurs ayant de nombreuses années de service à la Société. Il s'agit des réserves fauniques d'Ashuapmushuan, de Matane et de Mastigouche.

Taux de succès de

61,6 %

pour les 2 139 groupes de chasseurs dans les réserves fauniques.

À cet égard, il faut souligner l'arrivée, à l'automne 2007, de M. Dominique Gagnon à la direction de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane qui a su maintenir, voire accroître, la notoriété de cet établissement. La revue *Backcountry Magazine* a d'ailleurs classé la table de cette auberge parmi les 10 meilleures en Amérique du Nord dans la catégorie Auberge de montagne (lodge).

En ce qui concerne la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, le gouvernement du Québec et la nation crie de Mistassini ont signé une entente visant à créer une corporation conjointe Cris-Sépaq ayant pour objectif la gestion de la réserve et de ses installations. Quant à la réserve faunique de Dunière, le gouvernement en a confié la gestion à la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia, un organisme sans but lucratif du milieu régional de la Gaspésie.

Dans un autre ordre d'idées, la pratique de la chasse à l'orignal est toujours populaire auprès des usagers de la Sépaq. Au cours de la dernière année, 2 139 groupes de chasseurs ont parcouru les réserves fauniques avec un taux de succès de 61,6 %. Il faut souligner que parmi tous ces groupes, 79 comprenaient au moins un chasseur de moins de 18 ans, témoignant ainsi de la préoccupation pour la Sépaq d'encourager la relève de cette activité.

Toujours au chapitre de la chasse, un inventaire aérien a démontré un écart important entre la densité d'orignaux et la capacité de support de la réserve faunique de Matane. Près de cinq orignaux y étaient observés au kilomètre carré. De concert avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et en accord avec le conseil d'administration local (CAL) de la réserve faunique, la Sépaq a convenu d'augmenter le prélèvement de bêtes jusqu'en 2010. Ainsi, dès 2007, de nouveaux produits de chasse à l'orignal furent offerts dans cette réserve afin d'en diversifier l'achalandage et d'y amener, à échéance, la densité de la population d'orignaux à 3 au kilomètre carré.

Par ailleurs, la Sépaq poursuit toujours ses efforts de gestion intégrée des ressources dans les territoires fauniques. Plusieurs actions furent entreprises ou poursuivies à cet égard en 2007 : participation au Sommet sur l'avenir du secteur forestier, participation au développement d'aires protégées dans les réserves fauniques, participation au développement écosystémique de la réserve faunique des Laurentides, démarches pour faire reconnaître les sites d'intérêt des réserves fauniques dans l'aménagement forestier, etc.

Enfin, dans la réserve faunique des Laurentides, la station-service de l'Étape a été complètement détruite par le feu en décembre 2007. La Sépaq a mis en place rapidement des mesures visant à offrir des services adéquats de fourniture d'essence et de dépannage pour les voyageurs empruntant ce lien entre le Saguenay et Québec.

Globalement, les résultats de la saison de camping des centres touristiques ont été sensiblement les mêmes que ceux de la saison dernière. Toutefois, la Station touristique Duchesnay a connu ses meilleurs résultats financiers en 2007-2008. La qualité du produit, le professionnalisme des employés et la diversité de l'offre d'activités, notamment par ses partenaires, en sont les principales raisons. À cet égard, il faut souligner que d'Arbre en Arbre Duchesnay fut couronné lauréat d'Or aux grands prix du tourisme, catégorie Écotourisme et tourisme d'aventure.

La Station touristique Duchesnay a connu ses **meilleurs résultats financiers** en 2007-2008.

Par ailleurs, au Parc de la Chute-Montmorency, un projet d'envergure mérite l'attention. Dans le cadre du 400e anniversaire de la ville de Québec, la Sépaq a procédé aux aménagements requis afin de mettre en lumière l'anse Montmorency. Ce projet fut réalisé grâce à la collaboration de Loto-Québec et de la Commission de la capitale nationale du Québec.

CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-MÉGANTIC

La mise en marché

Participant aux objectifs du plan stratégique de la Sépaq, la Vice-présidence au marketing s'est dotée d'un plan d'action quinquennal. Misant sur Internet pour positionner les produits de la Société, la vice-présidence a regroupé toutes les ressources qui y sont dédiées soit le personnel du développement informatique, celui de l'édition et celui de la commercialisation du site. Cette nouvelle structure a permis à la Sépaq d'entreprendre la refonte du site Internet tout en s'assurant que le site actuel demeure un outil de communication et de réservation performant. D'ailleurs, la fréquentation du site a augmenté de 7 % tandis que le nombre de réservations a progressé de 30 %.

Par ailleurs, dans une perspective d'utiliser efficacement les ressources d'Internet, le site de la Sépaq fait désormais partie intégrante des campagnes de publicité. La campagne promotionnelle de Parcs Québec, *Cet été, vivez les parcs nationaux du Québec* avec Marie-Hélène, employée fictive, en est un bel exemple. Cette campagne fut d'ailleurs finaliste aux prix Boomerang, un concours qui récompense les meilleures communications interactives et les sites Internet conçus par des entreprises québécoises dans le volet marketing interactif de la catégorie Site promotionnel.

La campagne promotionnelle de Parcs Québec fut finaliste aux prix Boomerang pour le site promotionnel.

La Société a aussi développé de nouveaux bulletins électroniques en ciblant des clientèles précises. Ainsi, *Sepaq.com-Chasse sportive* de même que *SepaqAnticosti.com* tout autant que *Sepaq.com - Réunions et événements* furent créés pour rejoindre des clientèles importantes pour la Société. Ces bulletins s'ajoutent à celui plus général *Sepaq.com vous informe* qui est largement disponible auprès de la presse intéressée par les activités de la Sépaq et qui rejoint 50 000 personnes. Soulignons aussi l'engouement pour le bulletin *Sepaq.com-Chasse sportive* auquel plus de 14 000 personnes se sont abonnées, intéressées par les activités du réseau faunique, et plus particulièrement par la chasse sportive.

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

Du côté de la mise en marché, des efforts de marketing croisé furent intensifiés afin de faire connaître à la clientèle d'autres produits de la Sépaq susceptibles de l'intéresser.

Par ailleurs, Tourisme Québec a reconnu les parcs nationaux comme un produit d'appel et ces derniers sont maintenant inscrits sur la liste officielle des produits touristiques.

Soucieuse de bien positionner les parcs nationaux dans l'offre touristique québécoise, la Sépaq souhaitait harmoniser ses efforts de commercialisation avec ceux que Tourisme Québec déploie sur les marchés étrangers. La fréquentation de ces milieux naturels exceptionnels démontre d'ailleurs l'attrait indéniable qu'ils représentent pour les marchés hors Québec.

De plus, toujours à l'écoute de l'évolution des tendances du marché, la Sépaq effectue annuellement des sondages auprès de sa clientèle. À cet égard, la Société a notamment réalisé un sondage auprès de la clientèle des parcs nationaux visant à établir son niveau de participation et de satisfaction quant aux activités de découverte qui y sont offertes. La Société a de plus réalisé un sondage auprès de la clientèle qui pratique la pêche à la journée afin de vérifier son ouverture à une modification du mode de réservation qui était établi à 48 heures à l'avance.

De même, la satisfaction de la clientèle constituant une valeur d'entreprise, la Sépaq prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que son Service des ventes et réservations soit des plus satisfaisants. Elle s'est donné à cet égard des indices de performance quant au taux de réponse (appels répondus versus appels reçus).

En ce qui concerne les communications, outre les bulletins spécialisés sur Internet, plusieurs changements quant aux produits et services de la Sépaq ont nécessité de nombreuses actions afin que les membres de la presse en comprennent bien les objectifs et que, conséquemment, la population en saisisse aussi le bien-fondé. À cet égard, la liste complète des médias fut revue en profondeur afin de mieux l'adapter aux différents sujets de communication.

Tourisme Québec a reconnu les parcs nationaux comme un produit touristique d'appel.

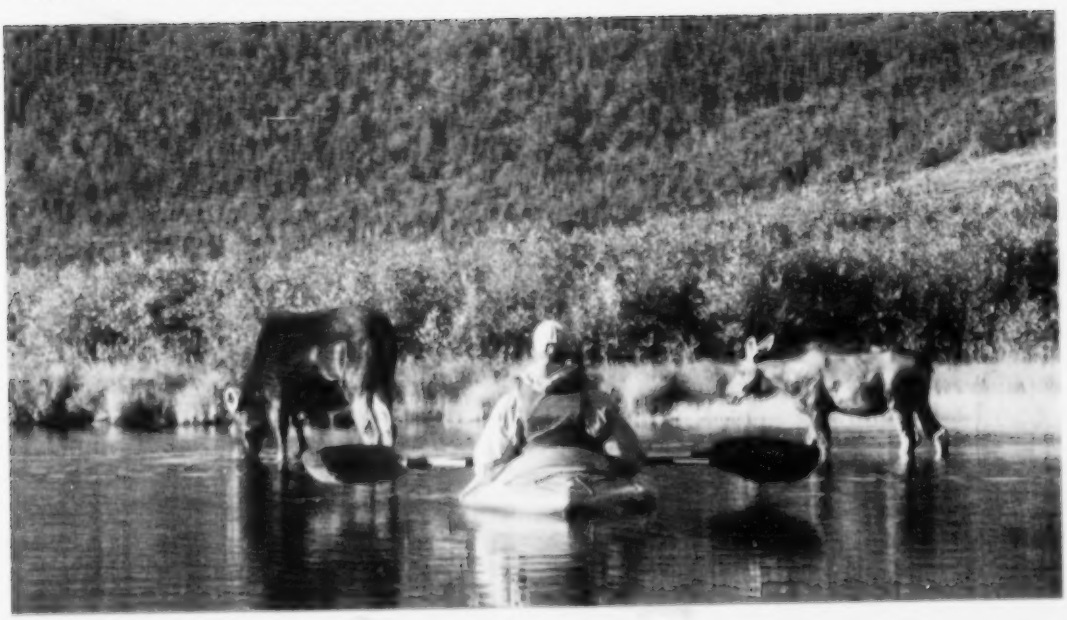

RÉSERVE FAUNIQUE DE MASTIGOU

Ainsi, de multiples relations de presse et des séjours de familiarisation furent réalisés dans les trois réseaux et à Sépaq Anticosti, ce qui a permis la diffusion de plusieurs reportages écrits ou télévisés sur les établissements de la Sépaq. De plus, les efforts de développement du réseau médiatique permirent d'ajouter des chroniqueurs et des journalistes d'un grand quotidien *La Tribune*, d'un magazine *Destination pêche à la mouche* et d'une équipe de production de télévision Productions Taïga – TQS - RDS qui se joignent ainsi aux membres de la presse intéressés par les activités de la Sépaq.

La Société a adapté plusieurs **plans de communication** pour bien informer le public de ses activités et nouveautés.

Par ailleurs, la Société a adapté plusieurs plans de communication pour bien informer le public de ses activités et nouveautés tels : un nouveau gestionnaire à la réserve faunique de Dunière, les modalités pour la pêche à la journée ou celle avec hébergement, de même que pour des modalités plus pointues dans certains territoires.

SÉPAQ ANTICOSTI

Dans cette foulée, la Sépaq a tenu plusieurs rencontres avec des représentants des médias nationaux concernant les changements majeurs aux modalités de la pêche à la journée de même qu'à la grille tarifaire de la pêche avec hébergement. En outre, la Société a répondu favorablement à plusieurs demandes d'information ou d'entrevues de la part des médias afin de donner la juste mesure et l'information exacte sur les changements en cours ou sur des situations de crise, tel l'incendie de la station-service de l'Étape dans la réserve faunique des Laurentides.

Enfin, poursuivant sa volonté d'informer régulièrement la population des nombreuses façons de découvrir le plus grand réseau de nature et de plein air du Québec, la Sépaq a produit plusieurs communiqués de presse qui ont reçu un accueil positif et une diffusion dans tous les médias du Québec.

SÉPAQ ET CONCERTATION RÉGIONALE

Avec ses 47 établissements répartis dans presque toutes les régions du Québec, la Sépaq est un agent important dans la dynamique socio-économique des régions situées au sud du 50e parallèle. Que ce soit dans le domaine du tourisme d'aventure et de grande nature, du tourisme de nature, de plein air ou d'écotourisme, du tourisme d'apprentissage ou scientifique, et depuis plus de 20 ans dans le domaine du tourisme ou des activités reliées à la faune, la Sépaq s'avère une société dont le rayonnement s'appuie sur une expertise qui s'est développée en région.

La concertation avec les milieux régionaux constitue une des valeurs d'entreprise de la Sépaq. Ainsi, la Société gère ses établissements en concertation avec les organismes du milieu en les impliquant dans l'administration et la mise en valeur des établissements localisés sur leur territoire. Pour favoriser cette approche, la Sépaq a mis en place des tables d'harmonisation pour chacun des parcs nationaux et des conseils d'administration locaux (CAL) pour les réserves fauniques et les centres touristiques. Ces forums permettent à la Sépaq de tenir compte des préoccupations du milieu tout en favorisant une meilleure intégration des établissements dans la stratégie de développement économique des régions.

La concertation avec les milieux régionaux constitue une des valeurs d'entreprise de la Sépaq.

Ces mécanismes de concertation sont généralement composés de représentants désignés par des organismes socio-économiques de la région où est localisé l'établissement telles les municipalités, les chambres de commerce, les municipalités régionales de comté (MRC), les associations touristiques régionales (ATR) et, le cas échéant, d'un représentant de la communauté autochtone avoisinante. Compte tenu de la mission des territoires visés, s'ajouteront des représentants provenant d'autres milieux. Ainsi, dans les réserves fauniques, on retrouvera au CAL des représentants de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, de l'industrie forestière et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Dans le cas des parcs nationaux, des représentants des milieux environnementaux, scientifiques et universitaires compléteront la composition des tables d'harmonisation.

Se réunissant trois ou quatre fois par année, ou plus au besoin, ces représentants échangent sur les orientations à court et moyen terme des territoires visés. Il y sera donc question de plans d'action, des diverses politiques, des budgets d'opérations, des programmes d'immobilisations, des projets de marketing, des bilans des activités et des services, des nouveaux projets, etc.

Ici aussi, la mission des territoires amènera les discussions sur des sujets plus spécifiques. À titre d'exemples, la gestion intégrée des ressources, les études à caractère faunique, le contrôle de l'accès au territoire avec les autres occupants seront à l'ordre du jour des réserves fauniques. Dans les parcs nationaux, on abordera l'implantation du Programme de suivi de l'intégrité écologique, les plans de conservation et d'éducation, les zones périphériques, etc.

En outre, la tenue de ces rencontres régulières favorise le développement de partenariats avec divers acteurs régionaux. À titre d'exemple, la création d'une première Réserve internationale de ciel étoilé en périphérie du parc national du Mont-Mégantic tient son origine de la concertation des partenaires du parc à sa table d'harmonisation et a entraîné la mobilisation des 34 municipalités sur ce projet qui comprenait une révision fondamentale des systèmes d'éclairage non seulement des municipalités, mais également des propriétés privées qui y étaient comprises.

La Sépaq met à contribution les communautés **locales et régionales** dans l'atteinte de ses objectifs nationaux.

De plus, aux parcs nationaux d'Anticosti et du Saguenay, grâce à l'implication de la Sépaq dans la communauté touristique et à sa collaboration avec les partenaires régionaux, les navires de croisière emprunteront davantage ces deux destinations aux paysages exceptionnels. Du côté des centres touristiques, des partenariats avec des entreprises du milieu ont pu être développés au Parc de la Chute-Montmorency et à la Station touristique Duchesnay (d'Arbre en Arbre Duchesnay). Ils démontrent la capacité de la Sépaq à mettre en valeur des établissements en concertation avec les forces vives du milieu régional.

Par ailleurs, la composition même de ces forums, où se retrouvent des représentants d'horizons très diversifiés, ouvre la porte à des échanges sur des enjeux de portée régionale qui débordent des territoires visés. Le développement éolien en relation avec la protection des paysages en est un exemple.

Par cette approche de concertation régionale, la Sépaq met à contribution les communautés locales et régionales dans l'atteinte de ses objectifs nationaux, tout en participant significativement à l'économie régionale.

PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rappelons que le développement durable et la protection de l'environnement font non seulement partie des valeurs d'entreprise de la Sépaq, mais ces deux préoccupations sont au cœur de toutes ses activités. Ainsi, au cours des dernières années, dans sa gestion quotidienne, la Société a adopté plusieurs mesures afin de bonifier son bilan environnemental. Parmi celles-ci, soulignons un programme de gestion des matières résiduelles, l'utilisation d'un papier recyclé 100 % post-consommation, la réduction de la flotte de véhicules et le remplacement des véhicules plus polluants par d'autres moins énergivores, l'utilisation de l'énergie solaire et l'emploi de produits ménagers biodégradables.

Dans les parcs nationaux, la Sépaq a développé une approche écologique dans l'implantation et la gestion de ses activités et services. Elle en est également à sa troisième année de gestion du Programme de suivi de l'intégrité écologique, une première au Canada. À cet égard, elle a mis en place au cours de la dernière année le programme FACIL (Fichier automatisé de compilation de l'information locale) afin justement de faciliter la saisie des données dans chacun des parcs. Dès l'an prochain, ces données seront intégrées dans un fichier réseau. En ce qui concerne les réserves fauniques, la Sépaq accroît ses efforts dans son approche de gestion intégrée des ressources dans les territoires fauniques permettant ainsi un meilleur suivi des plans d'harmonisation faune – forêt – récréation.

La Société a adopté plusieurs mesures afin de bonifier son bilan environnemental.

Dans la foulée de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, les ministères et organismes doivent préparer et rendre public leur plan d'action de développement durable au plus tard le 31 mars 2009. À cet égard, la Société a mobilisé son comité de direction, appuyé par un groupe de travail, afin de présenter dans les meilleurs délais un plan d'action intégré de développement durable qui tiendra compte des spécificités de ses trois réseaux.

Entre-temps, et tel que le prévoit la Loi sur le développement durable, la Sépaq rend compte dans ce rapport annuel des mesures qu'elle a mises de l'avant à trois chapitres.

La Sépaq a intégré la sensibilisation des employés à l'environnement, notamment par la présentation des bonnes pratiques environnementales, au contenu des journées d'accueil annuelles de ses employés. Quant à la clientèle, cette sensibilisation est présente dans tous les documents informatifs ou promotionnels qui lui sont destinés. Au chapitre de l'éducation, dans le seul réseau de Parcs Québec, pas moins de 500 activités de découverte, où la protection de l'environnement est intégrée, rejoignent plus de 370 000 visiteurs par année.

La Société produit également un bulletin de conservation témoignant du programme de recherches sur les écosystèmes qui alimentent également les programmes éducatifs.

Au chapitre de l'éducation, dans le seul réseau de Parcs Québec, pas moins de 500 activités de découverte où la protection de l'environnement est intégrée.

La Société a développé les prémisses de base d'un guide de gestion environnementale. Une table des matières du plan a été complétée ainsi qu'une première réflexion sur les problématiques et les objectifs. Ce guide définira les orientations environnementales préconisées par la Société pour la gestion énergétique, de l'eau, des matières résiduelles, des matières dangereuses et toxiques, des aménagements et des achats écoresponsables.

En plus des mesures présentées plus haut, la Société a amorcé ses démarches afin d'étendre, dans la mesure du possible, son programme d'acquisition à un maximum de biens et services écoresponsables.

Depuis plus de 10 ans, la Société a mis en place, dans ses 47 établissements, des mécanismes de concertation visant à harmoniser ses activités à celles des milieux locaux et régionaux. Ces mécanismes comprennent notamment des représentants des milieux municipal, touristique, environnemental, économique, de même que du monde universitaire et scientifique et, le cas échéant, de représentants de la communauté autochtone. Ces mécanismes constituent des forums de premier plan pour partager les visions de développement et de conservation des établissements tout autant que pour rechercher des solutions durables à des problématiques communes.

REVUE FINANCIÈRE

Résultats

Des conditions météorologiques exceptionnelles, tant à l'été 2007 qu'à l'hiver qui a suivi, combinées à des stratégies marketing adaptées pour chacun des produits et des marchés, ont encore favorisé un accroissement important de la fréquentation pour la plupart des produits offerts. Les revenus des différentes activités ont, en effet, connu une croissance de 6,5 %. Ainsi, malgré la diminution des revenus de subventions et des honoraires de gestion versés par le gouvernement, les revenus globaux ont tout de même augmenté de 4,1 % passant de 105 160 000 $ en 2007 à 109 488 000 $ en 2008. Quant aux dépenses, il a non seulement été possible de les contenir, mais la Société a même réussi à les diminuer légèrement en dépit de l'inflation et de l'accroissement de l'achalandage. Conséquemment, le bénéfice net a presque triplé, passant de 2 511 000 $ en 2007 pour atteindre un niveau record de 7 023 000 $ en 2008, en conformité avec le plan d'action que la Société s'est donné pour les 5 prochaines années.

L'analyse détaillée démontre que les revenus de chasse sont en hausse de 10 %, ceux de pêche et de villégiature incluant le camping le sont de 5 %, alors que la restauration, les boutiques et les dépanneurs ont connu une croissance de 7 % et que les autres activités de plein air sont en hausse de 9 %. Il s'agit d'augmentations importantes surtout si l'on considère la hausse qu'a connu le dollar canadien face à la devise américaine, ce qui aurait pu inciter les résidants à voyager davantage à l'étranger et à diminuer les visites d'Américains sur nos territoires. Ainsi, les augmentations de fréquentation illustrent le pouvoir d'attraction des produits offerts dans les établissements, compte tenu de leur rapport qualité/prix, du haut niveau de service à la clientèle et, encore une fois, de l'impact favorable de la météo.

Revenus et dépenses

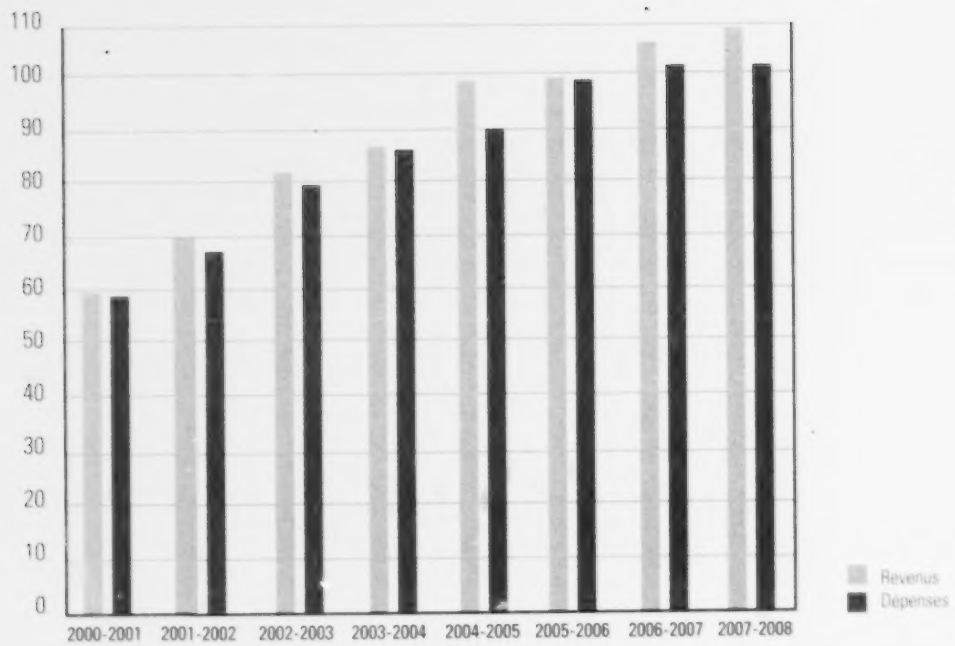

Années

En ce qui concerne le détail des dépenses, on note que le ratio de salaires et d'avantages sociaux sur les revenus totaux est passé de 49 % en 2007 à 46 % en 2008 pour une masse salariale globale de 50 876 000 $ comparativement à 51 556 000 $. Par ailleurs, les frais d'entretien et d'énergie ont connu une croissance de 4 %, alors que les frais généraux et administratifs ont été réduits de 10 % sur l'an dernier. Quant aux frais de vente et marketing, ils ont progressé de 6 % soit une croissance légèrement inférieure aux revenus des activités, montrant ainsi l'à-propos des stratégies retenues. Enfin, malgré l'augmentation des emprunts, il a été possible de réduire de 4 % les frais d'intérêts en profitant le plus possible des opportunités offertes sur les marchés financiers. Ainsi, les dépenses globales sont passées de 102 649 000 $ en 2007 à 102 465 000 $ en 2008.

Bilan

La valeur comptable de l'actif de la Société a connu une croissance de 6,5 % passant de 218 415 000 $ en 2007 à 232 584 000 $ en 2008. Il est toutefois important de rappeler que cette valeur comptable ne représente qu'une fraction de la juste valeur des actifs puisque dans la majorité des cas, leur transfert du gouvernement à la Société s'est effectué à une valeur nominale compte tenu des pertes qu'ils engendraient lorsque ceux-ci étaient exploités en régie ministérielle. Ce détail est important en regard de la stratégie de réinvestissement de la Société qui consiste à dégager suffisamment de liquidités pour réinvestir, à terme, un montant annuel correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des actifs, lesquels sont évalués à environ trois quarts de milliard de dollars. À cela s'ajoutent les besoins requis pour la mise en valeur de ces équipements publics et pour la conservation des milieux naturels.

Par ailleurs, avec l'avance à la société apparentée qui est p[illegible]ée de 6 879 000 $ en 2007 à 21 476 000 $ en 2008 suivant une stratégie visant la réduction globale des frais d'intérêts antérieurement assumés par cette société, l'actif à court terme a connu une augmentation de 84 % passant à 39 026 000 $ faisant en sorte que, pour la première fois depuis son existence, la Société présente un fonds de roulement positif. En effet, au 31 mars 2008, il s'établit à 12 156 000 $, ce qui représente un ratio de 1,45 pour un.

La valeur comptable des immobilisations corporelles a légèrement diminué passant de 168 206 000 $ en 2007 à 166 336 000 $ en 2008. Cette diminution s'explique par le fait que l'amortissement de ces immobilisations d'une somme de 13 235 000 $ est légèrement supérieur aux acquisitions lesquelles totalisent 12 415 000 $.

Immobilisations

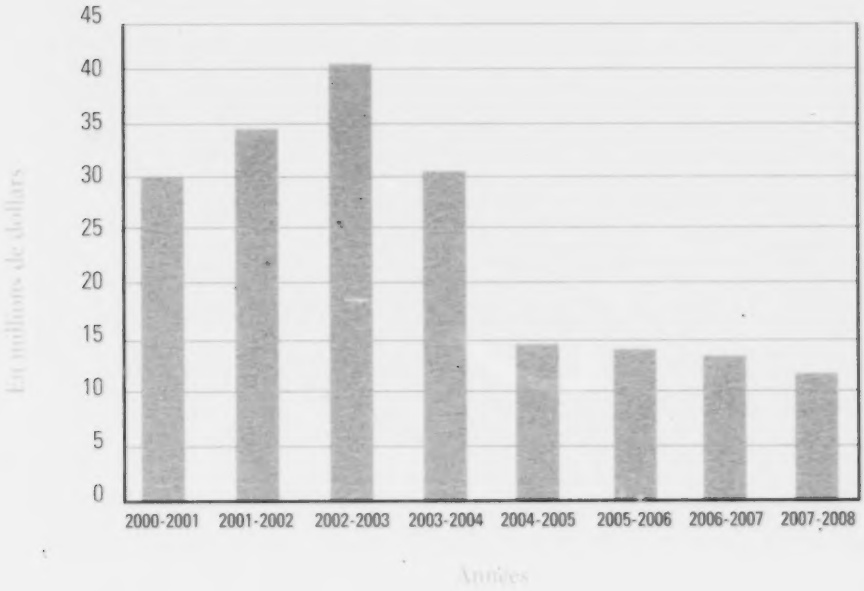

La dette à long terme a augmenté d'un montant net de 14 560 000 $ passant de 53 527 000 $ à 68 087 000 $. Cette augmentation est principalement attribuable à l'avance consentie à la société apparentée visant à réduire globalement les frais d'intérêts, tel que mentionné précédemment.

Enfin, l'avoir de l'actionnaire a augmenté du montant du bénéfice net soit 7 023 000 $ passant de 44 039 000 $ à 51 062 000 $.

Perspectives

Les résultats du dernier exercice et la situation financière sont conséquents des mesures prises dans le cadre du plan d'action de la Société, d'un environnement climatique favorable et indiquent que les cibles ont été atteintes. Cela confirme aussi que les produits offerts par la Société répondent aux attentes de la clientèle actuelle.

En ce qui regarde l'avenir, la Société devra continuer à innover et s'assurer d'adapter ses produits à l'évolution des besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante. L'analyse des tendances continuera, à cet effet, à être un précieux outil pour assurer une vigie en regard des différents paramètres à prendre en compte dans la gestion de l'entreprise. La Société compte également continuer à viser les meilleures pratiques de gestion de manière à ce que les fonds publics sous sa gestion continuent à être gérés de façon rigoureuse et optimale.

La Société continuera, par ailleurs, à assumer son leadership à l'égard de la protection de l'environnement et, plus globalement en ce qui concerne le développement durable. Elle compte ainsi aller au-delà des strictes exigences légales en la matière puisque non seulement son succès en dépend, mais aussi parce que, compte tenu de sa mission et de sa propriété collective, elle s'est donné un devoir d'exemplarité à l'égard de cet enjeu qui concerne maintenant l'ensemble de la planète. Il s'agit là des grands enjeux retenus dans le plan stratégique de la Société pour les années 2007-2012.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, CA
Vice-président à l'administration et aux finances

Québec, le 30 avril 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2007, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 avril 2008

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2008	2007
REVENUS		
Pêche et villégiature	32 322 $	30 874 $
Chasse	16 114	14 642
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 162	15 148
Autres activités de plein air	15 541	14 298
Concessions et divers	4 002	4 078
Subventions	2 957	3 194
Honoraires de gestion	22 390	22 926
	109 488	105 160
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	50 876	51 556
Entretien et énergie	18 418	17 679
Frais généraux et administratifs	10 425	11 540
Produits de revente	9 013	8 758
Frais de vente et marketing	6 304	5 953
Amortissement (note 4)	5 577	5 109
Frais financiers (note 5)	1 877	1 948
Quote-part des résultats dans la société affiliée	(25)	106
	102 465	102 649
BÉNÉFICE NET	7 023 $	2 511 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT CUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	(27 548) $	(30 059) $
BÉNÉFICE NET	7 023	2 511
SOLDE À LA FIN	(20 525) $	(27 548) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	7 023 $	2 511 $
Amortissement (note 4)	5 577	5 109
Quote-part des résultats dans la société affiliée	(25)	106
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	(253)	(243)
Variation des postes à court terme (note 6)	(7 263)	4 711
	5 059	12 194
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(12 415)	(13 500)
Produits de cessions d'actifs	95	226
Avance à la société apparentée (note 14)	(14 597)	(6 879)
Avance à la société affiliée	68	(113)
	(26 849)	(20 266)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	8 742	5 090
Emprunt	14 760	1 696
Remboursement de la dette à long terme	(200)	(400)
	23 302	6 386
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	1 512	(1 686)
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE AU DÉBUT	(1 950)	(264)
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE À LA FIN	(438) $	(1 950) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

Au 31 mars (En milliers de dollars)	2008	2007
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Créances	5 379 $	2 426 $
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	8 421	8 277
Stocks	1 961	2 065
Frais payés d'avance	1 789	1 608
Avance à la société apparentée (note 14)	21 476	6 879
	39 026	21 255
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	26 839	28 528
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	383	426
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	166 336	168 206
	232 584	218 415
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Chèques en circulation nets de l'encaisse	438	1 950
Comptes à payer et frais courus	15 693	20 137
Dépôts de clients	10 739	10 712
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	-	200
	26 870	32 999
DETTE À LONG TERME (note 8)	68 087	53 327
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (note 13)	1 721	1 974
SUBVENTIONS REPORTÉES	84 844	86 076
	181 522	174 376
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)	71 587	71 587
DÉFICIT CUMULÉ	(20 525)	(27 548)
	51 062	44 039
	232 584 $	218 415 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 11 et 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Georges Laberge

M. Yvan Bilodeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2008

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01). Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées à la ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de meilleures prévisions faites par la direction.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de biens lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et de la société apparentée pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation, à l'entretien et à l'exploitation du réseau des parcs nationaux et du Parc Aquarium du Québec et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

d) Participations dans la société affiliée et la coentreprise

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation et sa participation dans la coentreprise selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

e) Instruments financiers

i) Catégories d'instruments financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Société a classé dans cette catégorie l'avance dans la société affiliée.

Actifs et passifs détenus à des fins de transactions

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers détenus principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs et passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction. La Société a classé dans cette catégorie les créances, l'avance à la société apparentée, les chèques en circulation nets de l'encaisse, les comptes à payer et frais courus ainsi que les dépôts de clients.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés en tant que passifs détenus à des fins de transaction. La Société a classé dans cette catégorie la dette à long terme.

ii) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés au résultat net.

iii) Évaluation ultérieure

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés au résultat net.

iv) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courants des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

v) Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 10 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 10 % et 33 %

Les immobilisations corporelles sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

i) Modification future de conventions comptables .

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants: 1535 – « *Informations à fournir sur le capital* », 3031 – « *Stocks* », 3862 – « *Instruments financiers – Informations à fournir* », 3863 – « *Instruments financiers – présentation* ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de la Société et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de la Société, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant au chapitre 3031, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3- MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2007, la Société a adopté le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, intitulé « *Instruments financiers – Comptabilité et évaluation* », le chapitre 3861 intitulé « *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* » ainsi que le chapitre 1530 « *Résultat étendu* ».

Le classement de l'évaluation des actifs et passifs financiers, en vertu de ces nouvelles normes, n'a eu aucune conséquence sur la mesure des instruments financiers étant donné que la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction est équivalente à leur coût en raison de leur échéance rapprochée et que les autres instruments financiers demeurent évalués au coût.

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de dollars)	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 470 $	- $	2 470 $	2 469 $
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 851	-	13 851	13 892
Bâtiments et infrastructures	200 789	61 177	139 612	143 109
Matériel roulant	17 563	10 615	6 948	5 146
Mobilier, équipements et améliorations locatives	21 541	18 086	3 455	3 590
	256 214 $	89 878 $	166 336 $	168 206 $

L'amortissement de 5 577 000 $ (2007, 5 109 000 $) est constitué de l'amortissement des immobilisations corporelles au montant de 13 235 000 $ (2007, 12 095 000 $) déduction faite de l'amortissement des subventions reportées au montant de 7 658 000 $ (2007, 6 986 000 $).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 12 415 000 $ (2007, 13 500 000 $) comprennent des variations de frais courus de 711 000 $ (2007, 777 000 $).

Au cours de l'exercice 2007-2008, des subventions pour un montant de 6 670 000 $ (2007, 13 428 000 $) ont été octroyées pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ont été comptabilisées en subventions reportées.

5- FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 877 000 $ (2007, 1 948 000 $) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 2 449 000 $ (2007, 2 082 000 $) et un revenu d'intérêt de 572 000 $ (2007, 134 000 $).

Par ailleurs, les intérêts déboursés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 2 435 000 $ (2007, 2 710 000 $).

6- VARIATION DES POSTES À COURT TERME

(En milliers de dollars)	2008	2007
Créances	(2 953) $	781 $
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(527)	644
Stocks	104	136
Frais payés d'avance	(181)	165
Comptes à payer et frais courus	(3 733)	2 609
Dépôts de clients	27	376
	(7 263) $	4 711 $

7- MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2008, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 1 000 000 $ renouvelable le 24 avril 2009 portant intérêt au taux préférentiel soit 5,25 % (2007, 6,00 %) et le solde de cet emprunt bancaire est nul.

8- DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)	2008	2007
Acceptations bancaires, d'un montant de 66 719 000 $, échéant d'avril 2008 à mars 2009 et portant intérêt à des taux variant de 3,19 % à 4,03 % et prêt à taux préférentiel d'un montant de 1 368 000 $ [1]	68 087 $	53 327 $
Emprunt au gouvernement fédéral d'un montant original de 4 000 000 $ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 $, échu en avril 2007.	-	200
	68 087	53 527
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	-	200
	68 087 $	53 327 $

[1] La Société a négocié auprès d'institutions financières des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 167 000 000 $ que le gouvernement lui autorise à emprunter, incluant entre autres, des facilités de crédit d'un montant variant de 60 000 000 $ à 70 000 000 $ renouvelable en avril 2008.

Il n'y a aucun remboursement de dette à long terme prévu au cours du prochain exercice en supposant que les facilités de crédit soient renouvelées aux mêmes conditions.

9- CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)	2008	2007
Autorisé : D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, à la ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 $		
Émis : 268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862 $	26 862 $
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587 $	71 587 $

10- CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA COENTREPRISE

Au 31 mars 2008, la quote-part de chacun des éléments de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	2008	2007
Bilan		
Frais payés d'avance	1 $	15
Immobilisations corporelles	1	1
Comptes à payer et frais courus	53	38
Dépôts de clients	148	192
Résultats		
Revenus	466	417
Dépenses	413	417
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	26 $	17 $

11- ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 8 175 300$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)	
2009	2 874$
2010	1 306$
2011	1 222$
2012	911$
2013	575$

De plus, au 31 mars 2008, la Société s'était engagée à supporter des coûts pour des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 672 700$.

12- ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

13- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,08 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE a augmenté de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 935 856 $ (2007, 1 670 928 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitant à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

(En milliers de dollars)	2008	2007
Solde au début	5 869 $	5 823 $
Dépense de l'exercice	4 602	4 837
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 001)	(4 791)
Solde à la fin	5 470 $	5 869 $

La provision pour congés de maladie et vacances payable à court terme au montant de 3 749 000 $ (2007, 3 836 000 $) est incluse au poste comptes à payer et frais courus.

14- OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a avancé à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec une somme de 14 597 000 $ (2007, 6 879 000 $) avec intérêts au taux moyen de 3,86 %, sans modalité de remboursement et a inscrit un revenu d'intérêts de 536 000 $ (2007, 109 000 $). De plus, la Société a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 2 597 000 $ (2007, 3 535 000 $) pour compenser les frais qu'elle a assumés.

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par carte de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des créances, de l'avance à la société apparentée, des comptes à payer et frais courus, des dépôts de clients et des emprunts à long terme indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

16- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2008.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CHAPITRE I
OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE II
PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, édicté par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, et le présent code.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

6. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au secrétaire de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où un administrateur a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société. L'intérêt peut être pécuniaire ou moral. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant.

Ces dispositions s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Toute dénonciation ou déclaration faite en vertu du présent article est traitée de façon confidentielle.

7. L'administrateur ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

8. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

9. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

10. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

11. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

12. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

13. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

14. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

16. Les administrateurs visés au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CHAPITRE III
ACTIVITÉS POLITIQUES

18. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

19. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

20. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 20 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

21. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

CHAPITRE IV
RÉMUNÉRATION

22. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

23. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou celui de la nouvelle durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement. Ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

25. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

26. Le président directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

27. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur n'est pas visé par les articles 25 à 27.

28. Pour l'application des articles 25 à 27, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 concernant le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 25 et 26 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V
PROCESSUS DISCIPLINAIRE

29. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

30. L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

31. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre, sans rémunération, l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

34. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération, le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

35. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

36. Le présent code entrera en vigueur le 16 novembre 1999.

Rappel
Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec
(L.R.Q. c. S-13.01)

Un membre du conseil d'administration, autre que le président de la Société, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président de la Société et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le président et les employés de la Société ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

CODE CIVIL DU QUÉBEC

[illegible] L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

[illegible] L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

[illegible] L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

[illegible] L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

[illegible] Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir directement ou indirectement des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale. Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

[illegible] Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, aucune dérogation au code d'éthique et de déontologie n'a été constatée.

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SÉPAQ

• SECTEUR FAUNIQUE

Directeur : M. Dominique Gagnon
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1E0
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Directeur : M. Dan Gagnon
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Directeur : M. Dan Gagnon
1584, route 167 Nord, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : 418 748-7748
Télécopieur : 418 748-7749
Courriel : assinica@sepaq.com

Directeur : M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Directeur : M. Serge Martel
50, boulevard Lamaque, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : 819 736-7431
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Directeur : M. Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : 819 438-2017
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Directeur : M. Mathieu-H. Brunet
830, des Pins Rouges, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Directeur : M. Robin Plante
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : 418 562-3700
Télécopieur : 418 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Directrice : M^me^ Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Directeur : M. Dany Bacon
24, boulevard des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Directeur : M. Berthier Deschênes
8, route 132, case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Directeur : M. Michel Coulombe
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Directeur : M. Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 418 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Directeur : M. Martin Soucy
4456, chemin du Lac Supérieur
Lac Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2325
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : rougematawini@sepaq.com

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télécopieur : 819 646-5693
Courriel : st-maurice@sepaq.com

Directeur : M. Dave Boulet
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : anticosti@sepaq.com

• SECTEUR TOURISTIQUE

AUBERGE SAINT-PIERRE

Directeur : M. Robert Béland
2053, boulevard Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2K0
Téléphone : 418 368-2281
Télécopieur : 418 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

CENTRE DE LA BAIE DE PERCÉ

Directeur : M. Rémi Plourde
180, route 132, case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : perce@sepaq.com

CENTRE DE VOLTIGEURS

Directrice : M^me^ Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone : 819 477-1360
Télécopieur : 819 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

CENTRE TOURISTIQUE DU LAC KÉNOGAMI

Responsable : M^me^ Anne Marie Vin
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : 418 344-1142
Télécopieur : 418 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

LA SAUVAGINE

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-5015
Télécopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

MONTMORENCY

Directeur : M. Jean Laurin
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télécopieur : 418 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

PORT-ALBERT

Directeur : M. André Turgeon
95, rue St-Georges
Route 169, case postale 307
Chambord (Québec) G0W 1G0
Téléphone : 418 275-3132
Télécopieur : 418 275-5875
Courriel : valjalbert@sepaq.com

RÉSERVOIR DUCHESNAY

Directeur : M. Rejean Beaulieu
143, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques Cartier
(Québec) G0A 3M0
Téléphone : 418 875-2122
Télécopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

• SECTEUR DES PARCS

PARC AQUARIUM DU QUÉBEC

Directeur : M. André Roy
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télécopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

PARC NATIONAL D'ARTHABASKA

Directrice : M^me^ France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télécopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aiguebelle@sepaq.com

PARC NATIONAL D'ANTICOSTI

Directeur : M. Dave Boulet
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

PARC NATIONAL DU BIC

Directeur : M. Herven Holmes
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télécopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

PARC NATIONAL DE FRONTENAC

Directeur : M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0
Téléphone : 418 486-2300
Télécopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE

Directeur : M. François Boulanger
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télécopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

PARC NATIONAL DU MONT-ALBERT

Directeur : M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télécopieur : 418 763-7803
Courriel : montalbert@sepaq.com

PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS

Directrice : M^me^ Claire Ducharme
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1226
Courriel : parc.grands.jardins@sepaq.com

Directrice : Mme Claire Ducharme
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : parc.bonaventure@sepaq.com

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Télécopieur : 450 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Directrice : Mme Nancy Bolduc
760, boulevard Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-8787
Télécopieur : 418 528-8781
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Directeur : M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : 418 794-2475
Télécopieur : 418 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941
Télécopieur : 819 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 819 843-4545
Télécopieur : 819 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 653-7544
Télécopieur : 450 653-0589
Courriel : parc.ile-bonsecours@sepaq.com

Directeur : M. Martin Soucy
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2336
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Directeur : M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : 418 674-1200
Télécopieur : 418 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-1338
Télécopieur : 450 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : 819 427-5350
Télécopieur : 819 427-5805
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Directeur : M. François Guillot
655, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2K0
Téléphone : 418 347-5371
Télécopieur : 418 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : (450) 776-7182
Télécopieur : (450) 776-7266
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

Siège social

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone : 418 686-4875
Télécopieur : 418 686-6160

Service des ventes et réservations

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier
Bureau 250, 2e étage
Québec (Québec) G1V 5C2

Renseignements : 1 800 665-6527 (Canada et États-Unis)
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025

Site Internet : www.sepaq.com
Courrier : inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal

Centre Infotouriste de Montréal
1255, rue Peel, bureau 100 (coin Sainte-Catherine)
Montréal (Québec) H3B 4V4

Téléphone : 514 873-9899
Télécopieur : 514 873-9907

1 800 665-6527

www.sepaq.com

RÉSEAU Sépaq

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
ISBN-978-2-550-53142-5
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-0833-028X

Photo couverture : Parc de la Chute-Montmorency
Crédits photos : Enviro Foto, Steve Deschênes, Mathieu Dupuis, Fred Klus, Daniel Mallard et Pub Photo.

Politique concernant l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7.5 de la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et d'autres dispositions législatives, la Société des établissements de plein air du Québec a adopté une politique concernant l'octroi des contrats. Cette politique est publique et peut être obtenue en en faisant la demande à la secrétaire et directrice des services juridiques.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Sepaq adhère au programme ÉcoGESte d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

www.sepaq.com
RÉSEAU Sépaq